

## Habitat, air, bruit, déchets : agir pour la santé !



**Plan local de santé environnementale :  
la santé par l'environnement**

**2013 – 2017**

**sous la direction de** l'adjointe au maire chargée du handicap,  
de l'accessibilité et de la promotion de la santé

**directeur de projet :** Simon Movermann, directeur général adjoint  
chargé de l'animation et de la vie sociale

**chef de projet :** Sophie Pamiès, médecin directeur

**réalisé par** Elsa Delfos, chargée de mission  
Sophie Sévos, chargée de mission

**Ville de Villeurbanne – octobre 2013**

*avec la participation de :*

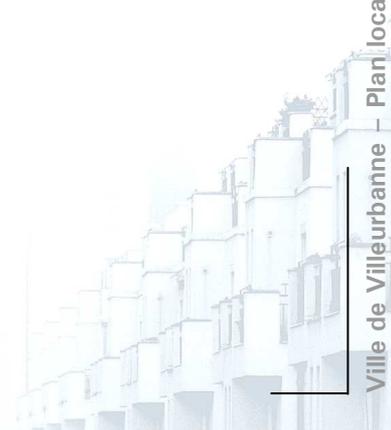
Bénédicte Augagneur – 3DVQ  
Nicolas Belmonte – DGDU  
Sophie Bressat – Grand Lyon  
Maria Bruni – DSP  
Adélie Contet – 3DVQ  
Xuan Thao Do Khac – DGS  
Mathieu Fortin – DSP  
Nicolas Geudin – DSP  
Armand Honorat – direction Paysages et nature  
Antoine Lumetta – DSP  
Audrey Magnat – DGSTE  
Franck Neyron – DGDU  
Damien Ouvrier-Bonnaz – DSP  
Jacques Rieu – DSP  
Céline Robin – DGDU  
Frédéric Seuté – DGSTE

Les liens hypertextes cités ont été testés le 20 septembre 2013.

## ► SOMMAIRE

<b>REPÈRES</b>	<b>4</b>
<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
Les enjeux de la santé environnementale	5
Le contexte national	6
Le contexte municipal et l'articulation avec les autres plans	7
<b>MÉTHODE : UNE DÉMARCHÉ PARTICIPATIVE</b>	<b>8</b>
<b>PRÉSENTATION DU PLAN</b>	<b>10</b>
<b>AXE 1 : HABITAT</b>	<b>12</b>
action 1 Réduction des accidents de circulation et lutte contre la sédentarité des enfants : deux objectifs de santé pris en compte dans les projets urbains des Buers	14
action 2 Intégrer les problématiques de qualité de l'air et d'isolation phonique lors de la réhabilitation du parc privé	15
action 3 Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans l'habitat	16
action 4 Intégrer les problématiques de qualité de l'air et d'isolation phonique lors des réhabilitations énergétiques performantes du parc HLM	17
<b>AXE 2 : AIR</b>	<b>18</b>
action 5 Évaluation de la qualité de l'air dans un établissement scolaire répondant aux normes BBC et en tirer des préconisations adaptées	20
action 6 Étude "avant / après" dans le cadre des opérations de traitement thermique des façades des établissements scolaires existants	22
action 7 Campagne de communication autour des résultats des mesures	24
action 8 Stratégie de réduction de la pollution de l'air extérieur à Villeurbanne	25
action 9 Étude quantitative des risques sanitaires pour un projet de création d'équipement sportif	26
action 10 Limiter la concentration d'espèces allergisantes et favoriser l'accès à une information sur les pics polliniques	27

action 11 Éradication des brûlages à l'air libre	28
action 12 Lutte contre l'ambrosie	30
<b>AXE 3 : BRUIT</b>	<b>32</b>
action 13 Adopter une approche transversale sur la question du bruit	34
<b>AXE 4 : DÉCHETS</b>	<b>36</b>
action 14 Mise à jour de l'arrêté municipal du 26 janvier 2000 relatif aux déchets, au regard de la réglementation du Grand Lyon	38
action 15 Faciliter le déploiement du réseau de points de collecte des Dasri des particuliers en autotraitement	40
<b>AXE 5 : INFORMATION</b>	<b>42</b>
action 16 Une information plus accessible qui s'appuie sur divers supports : plaquettes, site Internet de la Ville et l'Espace santé environnement	44
action 17 Mise à jour de l'engagement de la Ville avec les opérateurs de téléphonie mobile	45
action 18 Procédure de communication lors d'événements d'alerte sanitaire	46
<b>ABRÉVIATIONS</b>	<b>48</b>
<b>PLANIFICATION 2013 / 2017</b>	<b>49</b>



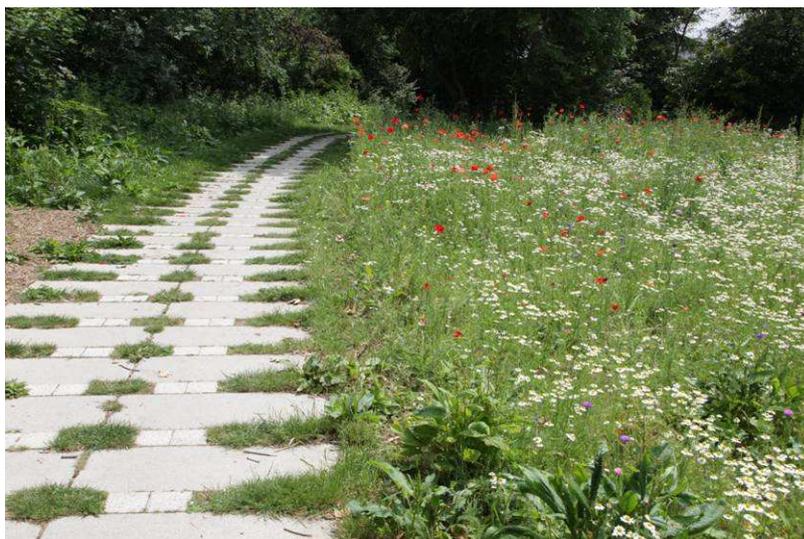


### **La santé environnementale (OMS – 1994)**

- ▶ "comprend les aspects de la santé humaine (y compris la qualité de vie) qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures".

### **La santé et le développement durable**

- ▶ Les dimensions sociales, économiques et environnementales ont un impact sur la santé ; elles sont également des déterminants essentiels du développement durable. La santé doit être considérée comme l'un des aspects clés du bien vivre à Villeurbanne.



## ► CONTEXTE

### Les enjeux de la santé environnementale

La problématique de la santé environnementale qui définit le lien entre la santé et l'environnement existe depuis plusieurs décennies mais la prise de conscience de ce phénomène par les pouvoirs publics et par la société dans sa globalité est relativement récente.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) intègre **la santé environnementale dans une approche globale**. Celle-ci indique alors que *"la santé environnementale (environmental health) comprend les aspects de la santé humaine (y compris la qualité de vie) qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement. Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures"*<sup>1</sup>.

En France, la vision de la santé environnementale intégrée dans le Plan national santé environnement (PNSE) en 2004 est plus restreinte puisqu'elle se résume à **une approche par milieux** (eau, sol, air, etc.) **et par lieux de vie** (naturel, domestique ou professionnel). Cette vision exclut alors les risques relevant des comportements individuels (addictions, sédentarité, alimentation, etc.) qui sont intégrés dans des plans de santé publique<sup>2</sup>. C'est cette définition française qui est utilisée dans le présent Plan.

La relation entre la santé et l'environnement est difficile à mettre en évidence par les données épidémiologiques, ce qui induit parfois des messages contradictoires de la communauté scientifique sur les risques et rend alors la communication et la sensibilisation du grand public délicate. Cette sensibilisation est d'autant plus délicate qu'elle dépend également d'une perception du risque en matière de santé environnementale qui est très variable d'un individu à l'autre.



Cette sensibilité différente associée à un environnement et des conditions de vie très fortement hétérogènes sur l'ensemble du territoire induit des inégalités environnementales et sociales fortes mais difficilement quantifiables.

Le Plan local de santé environnementale (PLSE) vise alors à palier ces inégalités et améliorer la santé des citoyens en essayant de contrôler l'environnement ou tout du moins en apprenant à mieux vivre avec celui-ci.

<sup>1</sup> Définition proposée par le Bureau européen de l'OMS en 1994 lors de la conférence d'Helsinki

<sup>2</sup> Treps Rhône-Alpes : "Promotion de la santé environnementale", septembre 2011

## Le contexte national

La thématique de santé environnementale qui regroupe les aspects de santé humaine influencés par l'environnement a fait l'objet d'un engagement fort des pouvoirs publics lors du Grenelle de l'environnement. Cette reconnaissance de l'influence de l'environnement sur la santé se trouva consacrée au plus haut niveau du droit national par la Charte de l'environnement adoptée en première lecture par l'assemblée nationale le 1<sup>er</sup> juin 2004. L'article premier expose que : "*chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé*".

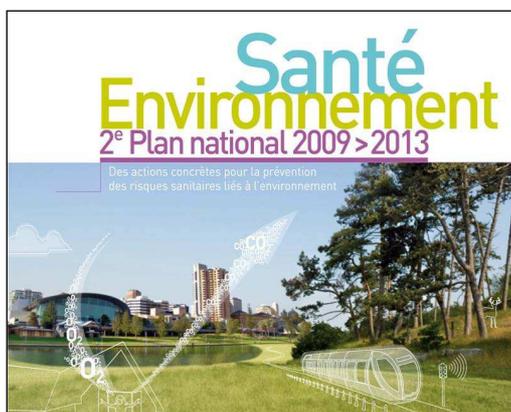
La loi de santé publique du 9 août 2004 prévoit alors la création du **Plan national santé environnement (PNSE)**<sup>3</sup> dont l'objectif était de développer une approche pluridisciplinaire et de créer des actions spécifiques sur les trois axes prioritaires suivants :

- ✓ garantir un air et une eau de bonne qualité ;
- ✓ prévenir les pathologies d'origine environnementale et notamment les cancers ;
- ✓ mieux informer le public et protéger les populations sensibles.

Ce PNSE a été mis en place pour 5 ans (2004-2009) et a fait l'objet d'une évaluation qui a soulevé des avancées notables notamment en termes de réduction des émissions atmosphériques industrielles, de lutte contre la légionellose, de mesures de protection de captages d'eau potable ou encore de financement de projets de recherche en santé environnementale. Dans la continuité de ce premier PNSE, chaque région a dû élaborer une déclinaison régionale via un **Plan régional santé environnement ou PRSE**. Ce qui a permis une forte implication des services déconcentrés de l'État et a ainsi été un gage essentiel dans la réalisation des actions.

Le PNSE a été mis à jour en 2009 et a donné naissance à une deuxième version, dite **PNSE 2**<sup>4</sup>. Cette dernière mise en œuvre pour une durée de 5 ans (2009-2013), vise à établir des priorités en matière de santé environnementale en donnant une vision globale et une cohérence à l'ensemble des mesures prises dans ce domaine :

- ✓ une **entrée environnementale** par les différents milieux (eau, air, sol, etc.) ou par les différents polluants (particules, pesticides, etc.) ;
- ✓ une **entrée sanitaire** selon les différentes pathologies pouvant avoir une origine environnementale (cancers, maladies cardiovasculaires, problèmes de fertilité, etc.) ;
- ✓ une **entrée populationnelle** qui vise à améliorer la prévention pour les populations fragiles (femmes enceintes, enfants, etc.).



Le PNSE 2 est articulé selon deux axes prioritaires :

- ✓ réduire les expositions responsables de pathologies à fort impact sur la santé ;
- ✓ réduire les inégalités environnementales.

<sup>3</sup> PNSE : <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport-4.pdf>

<sup>4</sup> PNSE 2 : <http://www.sante.gouv.fr/IMG/pdf/PNSE2.pdf>

## Le contexte municipal et l'articulation avec les autres plans

Entre 1968 et 2008, la Ville de Villeurbanne est passée d'une densité de 8 256 à 9 718 habitants au km<sup>2</sup>. Cette **densification** et son possible impact sur la santé et, au-delà de ce thème, la **qualité de l'environnement** des Villeurbannais, sont devenus des préoccupations majeures des citoyens et des élus locaux. L'élaboration du Plan local de santé environnementale (PLSE) permet de créer un outil opérationnel dans la prise en compte de ces dernières en apportant des réponses en termes d'information, de prévention voire de contrôle de l'environnement des Villeurbannais. Ce plan est issu d'une réelle volonté politique de la Ville d'**inscrire la santé environnementale comme l'une des thématiques prioritaires de son action en santé publique**.

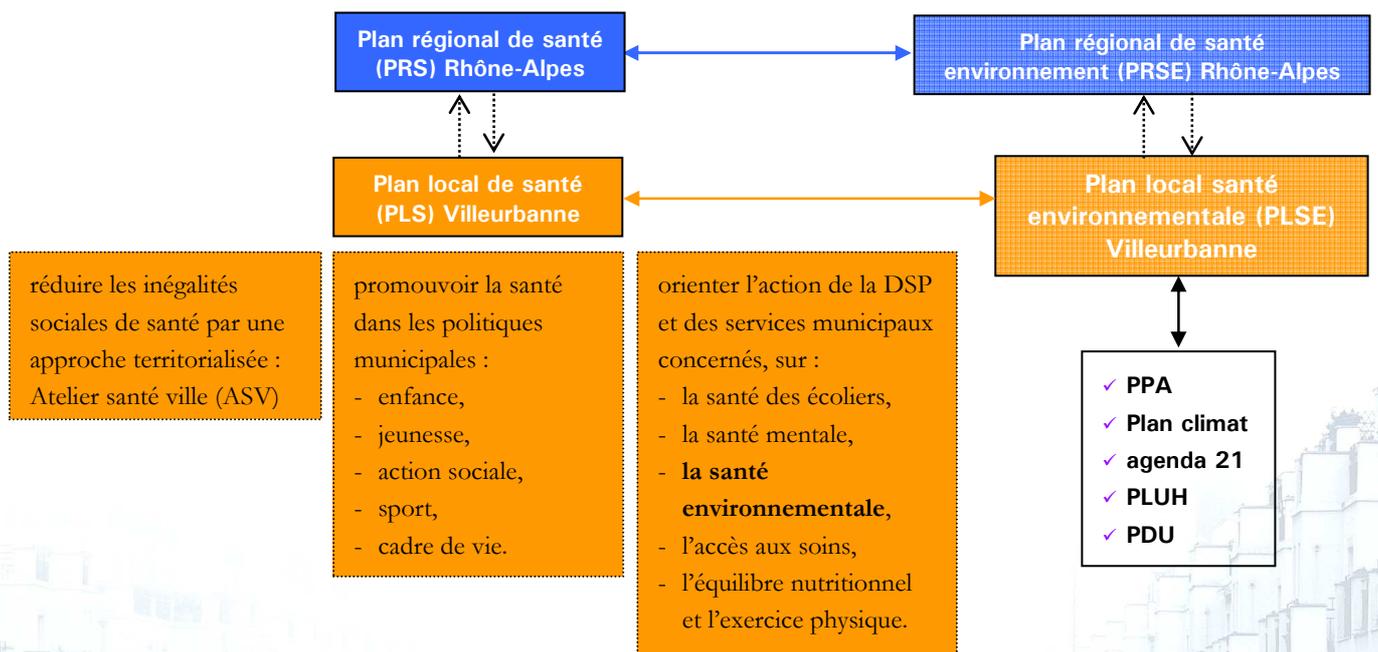
Le PLSE reprend parfois les actions inscrites dans les PNSE et PNSE 2 (et leurs déclinaisons régionales) en les adaptant aux réalités villeurbannaises. Ce plan a pour objectifs d'articuler les différentes politiques en matière de santé environnementale et de répondre à des enjeux sanitaires sur la Ville de Villeurbanne en établissant des priorités spécifiques vis-à-vis des plans régionaux grâce à une approche territoriale.



Le PLSE est intégré dans le **Plan local de santé (PLS)**. Celui-ci est d'avantage transversal puisqu'il reprend une grande partie des thématiques liées à la santé dans sa globalité.

Le PLSE se veut plus pragmatique en développant de nouvelles actions plus spécifiques à la thématique santé environnementale.

La place du PLSE et ses liens avec les autres plans se schématise comme suit :



## ► METHODE : UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

La santé environnementale est une discipline nouvelle. A ce titre, elle n'amène pas toujours de réponses scientifiques à toutes les problématiques soulevées (manque de recul, problématique des faibles doses, des co-expositions, etc.). Elle appelle donc, à plus forte raison, des réactions et des perceptions non rationnelles et parfois contradictoires de la population.

La démocratie participative prend donc tout son sens pour cette problématique. Le ressenti de la population est nécessairement à prendre en compte car elle peut avoir un impact sur la manifestation des symptômes.

La prise en compte des habitants dans les politiques locales peut se faire selon trois niveaux différenciés : consultation, information et implication.



La consultation des habitants améliore la connaissance des problématiques locales et de la demande sociale.

La diffusion de documents d'information à destination des citoyens permet d'aborder la dimension préventive et pédagogique.

La participation des habitants tend à leur confier un rôle d'acteur mais est plus difficile à organiser.



Révélatrice des ressources que peut constituer la mobilisation citoyenne, cette participation, pour constituer un investissement durable, suppose d'être encadrée et accompagnée, notamment en termes de formations. Il est fait appel à un prestataire extérieur pour accompagner la Ville de Villeurbanne dans l'organisation de la concertation.

Cette méthode de travail résulte d'une action proposée en réponse à trois appels à projet (ARS Rhône-Alpes, Région Rhône-Alpes, Fondation de France) et valorisée au sein du Réseau français des Villes-santé de l'OMS.

La démarche est innovante puisqu'elle **associe les habitants dans la détermination des axes prioritaires d'actions en santé environnementale au niveau local**. Le processus répond à une méthodologie rigoureuse.

Afin de sonder les citoyens sur leurs connaissances et leurs attentes en santé environnementale, la Ville a publié via son magazine *Viva* une enquête par questionnaire "*Santé et environnement, quels liens ?*" répertoriant treize questions sur les thématiques de l'eau, de l'air, du bruit, etc.

Cette première étape fut une réussite puisque plus de 800 questionnaires exploitables ont été renvoyés.



De façon complémentaire à cette démarche, la Ville a contacté des Villeurbannais afin de leur proposer de s'exprimer sur la santé environnementale (perceptions, craintes, attentes, etc.) au sein d'**ateliers participatifs**.



### Appel à participation des habitants – méthodologie

- ❶ tirage au sort de :
  - ✓ 270 noms à partir du fichier électoral de la direction de la Population,
  - ✓ 480 noms à partir des abonnements aux compteurs d'eau, fournis par Véolia ;
- ❷ tri manuel afin de supprimer les doublons et les adresses fournies correspondant aux compteurs collectifs : il ne reste alors 500 personnes à contacter ;
- ❸ invitation par courrier nominatif des 500 contacts, en leur indiquant :
  - ✓ qu'elles ont été tirées au sort pour participer à des travaux menés par la Ville sur les thématiques de santé environnementale,
  - ✓ et leur expliquant les modalités de la prise en charge de leur participation.

Sur les 500 personnes contactées, 10 % ont répondu. Avec ce faible retour, nous ne pouvons pas parler de représentativité de l'échantillon.

Les habitants intéressés ont été ensuite conviés aux réunions organisées par la Ville afin de constituer les groupes de travail les associant à des experts en santé environnementale.

**Quatre groupes d'habitants** ont pu être mobilisés et **trois thèmes**, considérés comme importants du point de vue de leur impact sanitaire, ont été approfondis : la qualité de l'air, le bruit et la densification urbaine.

Un **débat public** a permis de clore ces travaux et de restituer les conclusions des groupes.

## En quête de santé

■ Débat « Santé et environnement, quels liens ? »

Les trois thèmes abordés par les groupes de travail ont été retravaillés par l'équipe de la direction de la Santé publique afin d'en extraire des axes et des actions propres.

Le PLSE a par ailleurs été élaboré en transversalité grâce à une collaboration des autres services municipaux concernés par les aspects de santé environnementale, ainsi que des partenaires extérieurs comme le Grand Lyon.

## ► PRESENTATION DU PLAN

Le PLSE, présenté pour une durée de cinq ans (2013-2017), est articulé autour de **cinq axes** :

- ✓ l'habitat,
- ✓ la qualité de l'air,
- ✓ le bruit,
- ✓ les déchets,
- ✓ l'information des Villeurbannais.

### La gouvernance du PLSE

Le pilotage du plan est assuré par le **Comité de pilotage du Plan local de santé**, dont le PLSE est une composante.

La direction de la Santé publique, et plus particulièrement le service Santé environnementale, assure le suivi des décisions prise en Comité de pilotage.

En revanche compte tenu de l'approche très large du concept de santé environnementale qui a prévalu à l'écriture du PLSE, ce plan et ses actions font appel à de multiples acteurs, qui ont comme point commun d'avoir un rôle et des missions dans le champ de l'aménagement urbain.

Pour la bonne conduite du PLSE, l'enjeu majeur est de veiller à la cohérence et la complémentarité des approches. Ce plan en particulier doit s'articuler avec d'autres démarches de la Ville comme :

- ✓ le plan climat et énergie,
- ✓ le plan des déplacements urbains,
- ✓ le plan du développement durable,

et être en cohérence avec les grands projets urbains menés par la Ville de Villeurbanne et le Grand Lyon (Plu-H).

Enfin, certaines actions inscrites dans le PLSE seront incluses dans le futur Contrat local de santé de Villeurbanne.

Un **Comité technique** est créé. Réuni au moins une fois par an, il a pour objet de permettre :

- ✓ un échange sur les politiques portées et déployées par les services,
- ✓ une information réciproque des projets en cours,
- ✓ l'identification des orientations communes et la mise en cohérence des actions identifiées comme synergiques.



#### Composition du Comité technique du PLSE

Les chargés de mission :

- ✓ Développement durable (direction générale des services),
- ✓ Ville handicaps (direction générale des services),

Des représentants des directions :

- ✓ de la Démocratie, du développement et vie de quartier,
- ✓ du Développement urbain,
- ✓ des Services techniques et de l'environnement,
- ✓ Paysages et nature,
- ✓ de la Santé publique,

Des représentants du Grand Lyon, avec :

- ✓ la mission Écologie urbaine,
- ✓ la direction de l'Habitat et du développement solidaire.



# AXE 1 : HABITAT

Villeurbanne est une ville dense sujette à de nombreux projets de rénovation. **L'environnement urbain a un réel impact sur la santé des habitants** ; celui-ci peut être étudié selon deux niveaux :

- ✓ à l'échelle du quartier,
- ✓ à l'échelle du logement.

**L'organisation d'un quartier** peut considérablement influencer le mode de vie des habitants. Il est par exemple important qu'il puisse favoriser la pratique régulière d'activités physiques des adultes comme des enfants afin de diminuer l'incidence de certains cancers ou encore de limiter l'obésité. Une activité physique quotidienne pourra être encouragée en sécurisant les voies piétonnières ou cyclables reliant les logements aux écoles d'une part et en offrant des espaces sportifs ou de loisirs adaptés à toutes les tranches d'âges d'autre part.

Dans cette première partie du PLSE, l'accent est mis sur le quartier des Buers, car ce dernier répond à plusieurs problématiques :

- ✓ Il a été constaté par les équipes de la Santé scolaire que les écoliers de ce quartier présentent un fort taux d'incidence de l'obésité ; la Ville a donc souhaité se positionner en faveur de l'aménagement d'espaces permettant aux enfants et à leur famille de pratiquer une activité physique ;
- ✓ Ce quartier vieillissant fait l'objet d'un projet de rénovation urbaine : il est donc important de prendre en considération les aspects de santé environnementale en amont et en concertation avec les organismes décideurs ;
- ✓ Enfin, il a été constaté que la rue du 8 mai 1945 est fortement accidentogène et ne sécurise pas le passage des piétons ; il est donc primordial de réaménager cette rue afin de la sécuriser pour les piétons et les modes doux de transport.

Il paraît prioritaire d'établir des actions ayant pour but d'améliorer les conditions de vie au sein du quartier afin d'influencer positivement la santé des habitants.

La rénovation urbaine impacte non seulement les quartiers mais également les logements. Il est essentiel de considérer **l'influence du logement sur la santé des habitants** lors de projets de rénovation.

En effet, un logement dégradé ou mal utilisé (notamment dans la configuration de logements à basse consommation énergétique) peut avoir un réel impact sanitaire sur les familles. C'est pourquoi le deuxième volet de cet axe propose des actions permettant de prendre en compte les problèmes de santé environnementale tels que le bruit ou la qualité de l'air intérieur lors de la rénovation des logements.

## Objectif général : intégrer les enjeux de santé dans les projets de rénovation

### ► A l'échelle d'un quartier : Les Buers

#### action 1

action éligible au  
Contrat local de santé

Réduction des accidents de circulation et lutte contre la sédentarité des enfants : deux objectifs de santé pris en compte dans les projets urbains des Buers

### ► A l'échelle des logements

#### action 2

Intégrer les problématiques de qualité de l'air et d'isolation phonique lors de la réhabilitation du parc privé

#### action 3

Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans l'habitat

#### action 4

Intégrer les problématiques de qualité de l'air et d'isolation phonique lors des réhabilitations énergétiques performantes du parc HLM

## action 1

action éligible au  
Contrat local de santé

# Réduction des accidents de circulation et lutte contre la sédentarité des enfants : deux objectifs de santé pris en compte dans les projets urbains des Buers



<b>Porteur</b>	chef de projet du Cucs
<b>Public visé</b>	habitants du quartier des Buers Nord
<b>Lieu</b>	quartier des Buers
<b>Moyens</b>	groupe projet dédié : le Grand Lyon, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la 3DVQ, VEH et de la DSP (pour les thèmes santé)
<b>Priorité</b>	2014
<b>Durée de l'action</b>	phase de réalisation du plan de composition urbaine et des prescriptions d'aménagement par l'assistance à maîtrise d'ouvrage du Grand Lyon (phase théorique) puis réalisation des travaux

### Contexte

Les habitants du quartier ont exprimé plusieurs préoccupations vis-à-vis de leur santé (risques d'accidents rue du 8 mai, ondes électro magnétiques).

Le service municipal de Santé scolaire observe un taux important d'enfants scolarisés en CE<sub>2</sub> en situation de surpoids et d'obésité. Favoriser l'activité physique au quotidien est un enjeu de santé pour ces enfants. Pour encourager les déplacements à pied et l'activité physique spontanée, l'aménagement du quartier et notamment tout ce qui concerne les espaces sportifs, de loisir, de détente et de jeu devront faire l'objet d'une réflexion en amont du projet de rénovation du quartier.

### Objectifs opérationnels de l'action

- prendre en compte des objectifs de santé publique dans la conception de nouveaux espaces publics et privés
- s'appuyer sur la méthodologie de "l'étude d'impact en santé"
- promouvoir cette démarche dans d'autres projets urbains, en fonction des résultats

### Contenu de l'action

1. intégrer des acteurs de santé publique dans le groupe projet, notamment les services de la DSP
2. lancer la première phase d'observation sur le quartier en partenariat avec l'Université Lyon 3
3. s'appuyer sur les premiers travaux et résultats pour faire évoluer les propositions de la maîtrise d'ouvrage

### Perspective éventuelle

Étendre cette démarche aux autres quartiers en projet de rénovation urbaine.

### Documents de référence

- ▶ Ville de Villeurbanne, « Villeurbanne, quartier des Buers : assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'approfondissement du projet de renouvellement urbain des Buers – cahier des charges »
- ▶ Communauté Urbaine du Grand Lyon, « Étude de cadrage urbain, Buers Nord, Villeurbanne, phase 1 : Diagnostic stratégique », mai 2010

## action 2

### Intégrer les problématiques de qualité de l'air intérieur et d'isolation phonique lors de la réhabilitation du parc privé



<b>Porteur</b>	service Habitat
<b>Public visé</b>	propriétaires et locataires des immeubles inscrits dans le Pig "immeubles sensibles"
<b>Lieu</b>	immeubles du Pig "immeubles sensibles"
<b>Moyens</b>	équipe de prestataires du Pig "immeubles sensibles"
<b>Financeurs</b>	Ville de Villeurbanne (habitat), Grand Lyon, Anah
<b>Priorité</b>	2013
<b>Durée de l'action</b>	5 ans

#### Contexte

Tous les ans, des appartements villeurbannais vétustes font l'objet d'un programme de réhabilitation : le Programme d'intérêt général (Pig). Au travers de ce dernier, la Ville a un rôle de négociation et peut donner des conseils aux propriétaires sur la rénovation des logements. Il est pertinent d'intervenir dans le cadre de ce dispositif pour sensibiliser les propriétaires aux aspects de santé environnementale en les incitant à prendre en compte les problématiques liées à la qualité de l'air intérieur et à l'isolation phonique.

#### Objectif opérationnel de l'action

- intégrer les enjeux de santé dans les projets de réhabilitation du parc privé en sensibilisant les propriétaires et locataires de logements privés.

#### Contenu de l'action

1. établir une documentation pour donner des conseils sur la ventilation, l'aération et la qualité des matériaux utilisés (qualité de l'air intérieur) et l'isolation acoustique
2. créer un document pour sensibiliser les locataires à l'utilisation des locaux (extrait du guide habitat, supplément de Viva)

#### Perspective éventuelle

Mettre la documentation créée à disposition des futurs locataires et propriétaires arrivant sur le territoire de Villeurbanne.

#### Documents de référence

- ▶ Actes du colloque "*Efficacité énergétique, confort acoustique et qualité de l'air intérieur : le défi de la cohérence*", organisé en 2009 par le Centre d'information et de documentation sur le bruit (CIDB) et le Groupement de l'ingénierie acoustique (Giac), en partenariat avec le CSTB et Association Qualitel :

<http://www.bruit.fr/nos-services-aux-acteurs-du-bruit/colloques-et-journees-techniques/colloques-et-journees-techniques-les-archives/efficacite-energetique-confort-acoustique-et-qualite-de-l-air-interieur-le-defi-de-la-c.html?pop=1&print=1&tmpl=component>

### action 3

## Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans l'habitat



<b>Porteur</b>	direction de la Santé publique
<b>Public visé</b>	Villeurbannais
<b>Lieu</b>	Villeurbanne
<b>Moyens</b>	technicien référent du SSE de la DSP en partenariat avec : Ademe, ARS Rhône-Alpes, bailleurs sociaux, Ville de Villeurbanne (Urbanisme réglementaire, mission Développement durable)
<b>coût</b>	à déterminer
<b>Priorité</b>	2014
<b>Durée de l'action</b>	pérenne

### Contexte

La qualité de l'air intérieur est devenu un enjeu de santé publique. Les études montrent une concentration de polluants d'origines diverses dans l'habitat. Ce phénomène est augmenté par le mésusage des Bâtiments de basse consommation (BBC).

### Objectifs opérationnels de l'action

- ↳ mettre en place un référent qualité de l'air intérieur au sein de la DSP
- ↳ mettre en place un plan de communication grand public sur la qualité de l'air intérieur en partenariat avec les associations et les agences spécialisées
- ↳ sensibiliser les propriétaires sur les enjeux sanitaires lors de réhabilitations ou création de logements, dans le cadre de demande de PC ou bien lors de programmes Pig "immeubles sensibles"

### Contenu de l'action

1. former un référent QAI au sein du service santé environnementale
2. prendre en compte les enjeux de QAI dans le mini Viva dédié au logement
3. mise en place d'une information systématique qualité de l'air intérieur en lien avec les PC

### Perspective éventuelle

Mettre la documentation créée à disposition des futurs locataires et propriétaires arrivant sur le territoire de Villeurbanne.

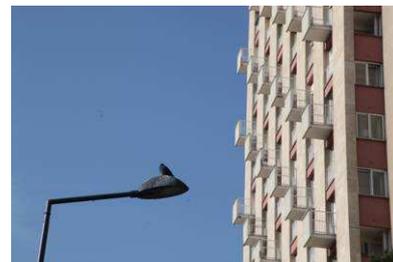
### Documents de référence

- ↳ Actes du colloque "*Efficacité énergétique, confort acoustique et qualité de l'air intérieur : le défi de la cohérence*", organisé en 2009 par le Centre d'information et de documentation (CIDB) sur le bruit et le Groupement de l'ingénierie acoustique (Giac), en partenariat avec le CSTB et Association Qualitel :

<http://www.bruit.fr/nos-services-aux-acteurs-du-bruit/colloques-et-journees-techniques/colloques-et-journees-techniques-les-archives/efficacite-energetique-confort-acoustique-et-qualite-de-l-air-interieur-le-defi-de-la-c.html?pop=1&print=1&tmpl=component>

## action 4

# Intégrer les problématiques de qualité de l'air et d'isolation phonique lors des réhabilitations énergétiques performantes du parc HLM



<b>Porteur</b>	service Habitat
<b>Public visé</b>	bailleurs sociaux et locataires du parc HLM
<b>Lieu</b>	patrimoines du parc HLM qui font l'objet de réhabilitation
<b>Moyens</b>	partenariat avec Anah, Ademe, ABC HLM, CSTB
<b>Financeurs</b>	Ademe, Anah, bailleurs sociaux, Ville de Villeurbanne
<b>Coût</b>	à déterminer
<b>Priorité</b>	2015
<b>Durée de l'action</b>	plan de mandat

### Contexte

Environ 1 logement sur 4 à Villeurbanne est un logement social. La Ville aide financièrement les bailleurs sociaux qui s'engagent à le réhabiliter selon des normes de basse consommation énergétique. La mise aux normes des logements implique une isolation de ceux-ci et l'installation d'une ventilation adaptée. Une mauvaise utilisation de la ventilation entraîne un phénomène de confinement et donc une augmentation des concentrations en composés toxiques dans l'air. Il est donc indispensable que la problématique de la performance énergétique aille de paire avec celle de la qualité de l'air intérieur (utilisation de matériaux plus sains, optimisation et utilisation de la ventilation). Dans un souci d'amélioration du bien-être des résidents, la Ville a décidé d'y ajouter un volet sur la qualité acoustique du logement.

### Objectif opérationnel de l'action

→ sensibiliser les bailleurs sociaux et les locataires de logements sociaux aux enjeux de santé liés au logement

### Contenu de l'action

1. établir une documentation pour donner des conseils sur la ventilation, la qualité des matériaux utilisés (qualité de l'air intérieur) et l'isolation acoustique
2. créer un document pour sensibiliser les locataires à l'utilisation des locaux
3. réaliser une grille d'aides financières destinée aux bailleurs sociaux en fonction des paramètres indissociables suivants : qualité de l'air intérieur et isolation thermique (avec des closes sur la prise en compte des problèmes d'isolation acoustique)

### Perspective éventuelle

Intervenir sur l'ensemble du patrimoine HLM à réhabiliter.

### Document de référence

- ▶ Actes du colloque "*Efficacité énergétique, confort acoustique et qualité de l'air intérieur : le défi de la cohérence*", organisé en 2009 par le Centre d'information et de documentation (CIDB) sur le bruit et le Groupement de l'ingénierie acoustique (Giac), en partenariat avec le CSTB et Association Qualitel :

<http://www.bruit.fr/nos-services-aux-acteurs-du-bruit/colloques-et-journees-techniques/colloques-et-journees-techniques-les-archives/efficacite-energetique-confort-acoustique-et-qualite-de-l-air-interieur-le-defi-de-la-c.html?pop=1&print=1&tmpl=component>

## AXE 2 : AIR

Chaque jour, nous inspirons en moyenne 12 000 litres d'air. Afin de limiter l'impact négatif d'un air pollué sur la santé, le PLSE inclut des actions visant à mieux appréhender les aspects de santé environnementale liés à l'air.

Cet axe est composé en deux volets : un premier sur **la qualité de l'air intérieur** et un second sur **la qualité de l'air extérieur**.

En moyenne, en Europe, nous passons environ 90 % de notre temps dans des environnements intérieurs. Sachant que l'air intérieur est généralement plus pollué que l'air extérieur, l'enjeu de la qualité de l'air dans les bâtiments est majeur du fait de l'impact potentiel très important sur la santé et le bien-être.

Les écoliers et le personnel enseignant passent la majeure partie de la journée dans les bâtiments scolaires. Un environnement intérieur sain peut dès lors directement améliorer la santé et l'apprentissage des enfants<sup>5</sup>. A l'inverse, une mauvaise qualité de l'air intérieur dans les écoles peut conduire à des troubles de santé chez les enfants, plus sensibles à la pollution que les adultes, mais également chez le personnel enseignant.

En Europe, plus d'un enfant sur trois souffre aujourd'hui d'asthme et d'allergies. L'incidence des maladies respiratoires augmente annuellement, en particulier en Europe centrale et de l'Est. Dans ce contexte, il y a urgence à s'intéresser à la qualité de l'air intérieur dans les écoles.<sup>6</sup>

C'est à partir de ce constat que les pouvoirs publics ont rédigé un décret : les collectivités territoriales devront dès 2015 réaliser des campagnes de mesures de la Qualité de l'air intérieur ou "QAI" dans les établissements d'accueil de jeunes enfants et les écoles élémentaires dont elles sont gestionnaires.

La Ville de Villeurbanne, dans le cadre du PLSE, travaillera ainsi à l'application du décret en réalisant des mesures préparatoires.

Le deuxième volet de cet axe portera sur la qualité de l'air extérieur. Le trafic routier, les industries ainsi que les pollens allergisants sont autant de facteurs qui contribuent à dégrader la qualité de l'air extérieur et détériorent la santé des personnes les plus sensibles (enfants, personnes âgées, femmes enceintes, etc.). Le PLSE propose des actions visant à limiter la pollution pollinique notamment.

<sup>5</sup> InVS : Évaluation des conséquences sur la santé de la pollution de l'air intérieur - note de position de l'InVS

<sup>6</sup> Observatoire Sinfonie : <http://www.sinphonie.eu/>

## Objectif général : étudier et limiter l'impact sanitaire de l'air sur la population Villeurbannaise

### ► Air intérieur : étudier et communiquer autour de la qualité de l'air dans les établissements scolaires villeurbannais

#### action 5

Évaluation de la qualité de l'air dans un établissement scolaire répondant aux normes BBC et en tirer des préconisations adaptées

#### action 6

Étude "avant / après" dans le cadre des opérations de traitement thermique des façades des établissements scolaires existants

#### action 7

Campagne de communication autour des résultats des mesures

### ► Air extérieur : contribuer à limiter l'exposition des populations à la pollution extérieure

#### action 8

Stratégie de réduction de la pollution de l'air extérieur à Villeurbanne

#### action 9

Étude quantitative des risques sanitaires pour un projet de création d'équipement sportif

#### action 10

Limiter la concentration d'espèces allergisantes et favoriser l'accès à une information sur les pics polliniques

#### action 11

Éradication des brûlages à l'air libre

#### action 12

Lutte contre l'ambrosie

action éligible au  
Contrat local de santé

## action 5

# Évaluation de la qualité de l'air dans un établissement scolaire répondant aux normes BBC et en tirer des préconisations adaptées



<b>Porteur</b>	DGSTE
<b>Public visé</b>	Ville de Villeurbanne (services techniques, services gestionnaires) et utilisateurs (personnel municipal, enseignants, familles)
<b>Lieu</b>	école maternelle Jules-Ferry
<b>Moyens</b>	groupe projet dédié (pilotage et suivi) : DGSTE, DSP, mission Développement durable, direction Petite enfance, direction de l'Éducation, cabinet étude et conseil (associer l'Éducation nationale pour le suivi) Comité technique interne à la DGSTE bureau d'étude et de conseil technicien référent de la campagne de mesure DSP balises de mesures
<b>Financeurs</b>	Ville de Villeurbanne (DGSTE)
<b>Coût</b>	cabinet d'étude et de conseil : 4 500 € HT valorisation des temps des agents de la Ville à prévoir
<b>Priorité</b>	fin 2013
<b>Durée de l'action</b>	1 an



### Contexte

Le gouvernement imposera dès 2015 que les collectivités réalisent des campagnes de mesure de dioxyde de carbone, formaldéhydes et benzène dans certains établissements recevant du public. Afin de se préparer à cette exigence réglementaire, la Ville souhaite mettre en place des campagnes de mesures dans les écoles. Ainsi, les services concernés par la réalisation de ces mesures seront préparés avant l'échéance de 2015 et sauront réagir à temps en cas de dépassement des limites.

### Objectifs opérationnels de l'action

- ↳ construire un protocole de mesures exploratoires
- ↳ établir des préconisations simples et efficaces pour améliorer la qualité de l'air intérieur

### Contenu de l'action

1. choix d'un cabinet d'étude et de conseil
2. choix du matériel de mesure et des composés mesurés
3. réalisation de la campagne de mesures pendant un mois minimum
4. mise en place d'un Comité de suivi associant gestionnaires et utilisateurs chargés d'initier des actions correctives visant l'amélioration des mesures en cours d'étude
5. mise en place d'un Comité de pilotage Ville "qualité air intérieur"
6. mise en place d'un comité technique DGSTE (chef de projet DGSTE, architecte de la ville, responsable grands projets, responsable du pôle maîtrise des énergies et gestion des équipements techniques) destiné à faire évoluer les cahiers des charges des opérations de travaux

### Perspectives éventuelles

Créer une culture commune au sein des services de la Ville sur la question de la QAI.  
Présenter l'étude et ses conclusions à la direction de la Petite enfance.  
Établir un guide de préconisations QAI pour l'ensemble des gestionnaires.  
Établir un référentiel travaux / QAI au sein de la DGSTE.



### Documents de référence :

- ▶ Décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public
- ▶ avis du HCSP du 2 mai 2012
- ▶ Ecol'air : "Cahier de recommandations pour la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les opérations de construction/réhabilitation des écoles"



## action 6

### Étude "avant / après" des opérations de traitement thermique des façades des établissements scolaires existants



<b>Porteur</b>	DGSTE
<b>Public visé</b>	Ville de Villeurbanne (services techniques, services gestionnaires) et utilisateurs (personnel municipal, enseignants, familles)
<b>Lieu</b>	Écoles élémentaires Saint-Exupéry et Louis-Pasteur
<b>Moyens</b>	groupe projet dédié (pilotage et suivi) : DGSTE, DSP, mission Développement durable, direction Petite enfance, direction de l'Éducation, cabinet étude et conseil (associer l'Éducation nationale pour le suivi) Comité technique interne à la DGSTE bureau d'étude et de conseil technicien référent de la campagne de mesure DSP balises de mesures
<b>Financeurs</b>	Ville de Villeurbanne (DGSTE)
<b>Coût</b>	cabinet d'étude et de conseil : 9 000 € HT valorisation des temps des agents de la Ville à prévoir
<b>Priorité</b>	fin 2013
<b>Durée de l'action</b>	1 an



#### Contexte

La Ville souhaite connaître l'impact du traitement thermique des façades (isolation et changement des menuiseries) sur la qualité de l'air intérieur et l'acoustique de bâtiments. Ces bâtiments ne disposant pas d'une ventilation mécanique contrôlée, il n'est pas toujours possible techniquement d'en installer une performante. Cette action porte sur l'étude de la qualité de l'air intérieur et de l'acoustique des écoles Saint-Exupéry et Louis-Pasteur.

L'école Saint-Exupéry fait l'objet d'une étude en cours, de rénovation des façades avec traitement thermique et changement de menuiseries. Les travaux ne seront pas réalisés avant 2014. Toutefois, pour ne pas retarder les premiers résultats de l'étude, la Ville a fait le choix de faire un comparatif avec l'école Louis-Pasteur, pour laquelle les mêmes types de travaux viennent d'être achevés.

Cette étude a pour objectif secondaire d'établir des recommandations d'usage pour ces bâtiments rénovés et de préciser le cahier des charges des travaux de rénovation pour mieux prendre en compte ces problématiques.

#### Objectifs opérationnels de l'action

- ↳ construire un protocole de mesure exploratoire
- ↳ établir des préconisations simples et efficaces pour améliorer la qualité de l'air intérieur et les qualités acoustiques

### Contenu de l'action

1. choix d'un cabinet d'étude et de conseil
2. choix du matériel de mesure et des composés mesurés
3. réalisation de la campagne de mesures pendant un mois minimum par établissement.
4. mise en place d'un comité de suivi associant gestionnaires et utilisateurs chargés d'initier des actions correctives visant l'amélioration des mesures en cours d'étude
5. suivi par un Comité pilotage Ville "qualité air intérieur"
6. mise en place d'un Comité technique DGSTE destiné à faire évoluer les cahiers des charges des opérations de travaux

### Perspectives éventuelles

Créer une culture commune au sein des services municipaux sur la question de la QAI, en particulier présenter l'étude et ses conclusions à la direction de la Petite enfance.

Établir un guide de préconisations QAI pour l'ensemble des gestionnaires.

Établir un référentiel travaux / QAI et acoustique spécifique aux opérations de rénovation thermique pilotées par la DGSTE.



### Documents de référence

- ▶ Décret n°2011-1728 du 2 décembre 2011 relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public
- ▶ avis du HCSP du 2 mai 2012
- ▶ Ecol'air : "Cahier de recommandations pour la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les opérations de construction/réhabilitation des écoles"

## action 7

### Campagne de communication autour des résultats des mesures



<b>Porteur</b>	DGSTE
<b>Public visé</b>	enfants scolarisés à Villeurbanne, parents, personnels travaillant dans les écoles et dans les structures de petite enfance
<b>Lieu</b>	les écoles et les structures de petite enfance
<b>Moyens</b>	groupe projet dédié associant des compétences en communication et des compétences techniques
<b>Coût</b>	cabinet d'étude et de conseil : à chiffrer valorisation des temps des agents de la Ville à prévoir
<b>Priorité</b>	2014, après les actions 5 et 6
<b>Durée de l'action</b>	1 an



#### Contexte

Le décret n°2011-1728 impose aux collectivités ayant réalisé une campagne de mesures de la pollution intérieure de certains ERP (notamment les écoles) de communiquer les résultats au public. Afin d'informer les différents acteurs (enfants, enseignants, parents, agents d'entretien, etc.) de façon claire et adaptée, il est indispensable de travailler ce point en amont d'une quelconque campagne de mesures.

#### Objectif opérationnel de l'action

- ↳ adapter la communication en fonction des différents publics visés afin que celle-ci soit comprise et ne laisse place à aucune crainte ou interrogation

#### Contenu de l'action

1. mise en place d'un groupe de travail spécifique à la communication des résultats de mesures
2. établissement des différents scénarii possibles quant aux résultats des mesures
3. réalisation d'une communication adaptée aux scénarii et aux publics attendus

#### Perspective éventuelle

La méthodologie d'action pourra être utilisée aux phases suivantes du décret (piscines, salles de sport, ...).



#### Documents de référence

- ↳ Ecol'air : "Cahier de recommandations pour la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les opérations de construction/réhabilitation des écoles"
- ↳ Ecol'air : "Tous concernés par une meilleure qualité de l'air intérieur"

## action 8

# Stratégie de réduction de la pollution de l'air extérieur à Villeurbanne



<b>Porteur</b>	mission Développement durable (DGS)
<b>Public visé</b>	services municipaux, citoyens Villeurbannais et non Villeurbannais, entreprises Villeurbannaises
<b>Lieu</b>	Villeurbanne
<b>Moyens</b>	groupe projet dédié
<b>Priorité</b>	2014
<b>Durée de l'action</b>	1 an



### Contexte

Les activités humaines les plus significatives dans la contribution à la pollution de l'air sont l'industrie, les activités urbaines, l'agriculture et le transport. Ce dernier point constitue la principale nuisance atmosphérique sur l'agglomération Lyonnaise.

Villeurbanne est particulièrement exposée puisque une partie de sa population réside aux abords du boulevard périphérique. D'autre part, Villeurbanne dispose d'axes de voirie à fort trafic automobile desservant le centre de l'agglomération. Enfin les pratiques des Villeurbannais sont encore très centrées sur l'utilisation de la voiture (le parcours moyen de l'automobiliste Villeurbannais est de 3 km).

### Objectifs opérationnels de l'action

- concernant **le boulevard périphérique** : soutenir la demande d'une réflexion sur la réduction des nuisances atmosphériques générées par le boulevard périphérique
- concernant **le boulevard périphérique déclassé Laurent Bonnevey** : mener une étude d'impact en santé dans le projet de réduction de vitesse à 50 km/h
- concernant **les voies à forts trafics de circulation** : poursuivre la mise en œuvre du plan de déplacement sur Villeurbanne ; à savoir :
  - réaménagement du cours Émile Zola
  - requalification du cours Tolstoï et de la rue Léon Blum en relation avec l'amélioration de la ligne du C3
  - poursuite des aménagements liés au déploiement sur Villeurbanne du plan modes doux du Grand Lyon
  - poursuite du déploiement du plan de stationnement

### Contenu de l'action

1. créer les conditions de transversalité entre les services de la Ville
2. défendre les orientations opérationnelles auprès des partenaires

## action 9

# Étude quantitative des risques sanitaires pour un projet de création d'équipement sportif



<b>Porteur</b>	direction du Sport
<b>Public visé</b>	utilisateurs et agents de la Ville concernés
<b>Lieu</b>	Quartier Buers – Croix Luizet
<b>Moyens</b>	cabinet d'étude et de conseil
<b>Priorité</b>	2017
<b>Durée de l'action</b>	3 ans

### Contexte

Dans le cadre de la rénovation urbaine, la Ville de Villeurbanne peut être amenée à programmer l'installation d'un équipement sportif (structure fermée) dans des quartiers à proximité immédiate du périphérique.

Il serait important de réaliser une étude quantitative des risques sanitaires afin de quantifier l'impact de l'emplacement et de l'utilisation de ce lieu sur la santé des utilisateurs et s'assurer alors que la pollution engendrée par le trafic routier à proximité ne nuit pas à la santé des sportifs.

### Objectifs opérationnels de l'action

- ↳ contracter un bureau d'étude spécialisé en Évaluation quantitative des risques sanitaires (EQRS)
- ↳ disposer d'une aide à la décision pertinente en santé afin de choisir l'emplacement idéal de ce complexe sportif ainsi que les moyens techniques à mettre en place pour améliorer les conditions d'utilisation (filtres, etc.)

### Contenu de l'action

1. contracter un bureau d'étude spécialisé
2. réaliser l'évaluation quantitative des risques sanitaires du complexe sportif en étudiant le cas des adultes mais également celui des enfants
3. inclure les enjeux de qualité de l'air dans le cahier des charges du maître d'œuvre

### Perspective éventuelle

Mettre en place ce type d'étude pour toute aide à la décision d'implantation d'équipements "sensibles" d'un point de vue sanitaire.

### Documents de référence

- ↳ ORS Rhône-Alpes : "l'évaluation quantitative des risques sanitaires, principe et méthode", 2007

<http://www.ors-rhone-alpes.org/environnement/pdf/dossier1.pdf>

## action 10

### Limiter la concentration d'espèces allergisantes et favoriser l'accès à une information sur les risques polliniques



<b>Porteur</b>	direction Paysages et nature
<b>Public visé</b>	Villeurbannais
<b>Lieu</b>	Villeurbanne
<b>Priorité</b>	2014
<b>Durée de l'action</b>	3 ans

#### Contexte

Selon l'OMS, l'allergie au pollen représente 10 à 20 % des maladies allergiques en Europe. Elle est liée à la durée et à l'intensité de la saison pollinique, à la fréquence et à l'importance des pics polliniques et à la charge des allergènes. Les communes, au travers la gestion de leurs espaces verts, ont un réel rôle à jouer dans la prévention de la dispersion de ces pollens allergisants.

#### Objectifs opérationnels de l'action

- ↳ limiter la concentration d'espèces allergisantes
- ↳ permettre aux personnes allergiques d'anticiper les pics de pollution pollinique

#### Contenu de l'action

1. planter que des essences au potentiel allergisant faible ou nul dans les établissements recevant du public (écoles, crèches, etc.)
2. diversifier et prendre en compte le potentiel allergisant des plantes lors de plantations dans la ville (limiter le pourcentage d'essences fortement et moyennement allergisantes)
3. favoriser l'accès au circuit d'informations sur les pics polliniques

#### Perspectives éventuelles

Développer le réseau de diffusion des bulletins du RNSA (médecins généralistes, allergologues, pharmacies, associations, ...).

Développer les moyens de communication : lettre d'information aux professionnels de santé ; rubrique dédiée dans Viva interactif, rubrique santé environnementale sur le site de la Ville.

#### Documents de référence

- ↳ ORS Rhône-Alpes : Tableau de bord santé environnement, région Rhône-Alpes, les pollens et l'ambroisie
- ↳ guide d'information végétation en ville du RNSA
- ↳ RNSA : données aéro-polliniques françaises 2011

[http://www.ors-rhone-alpes.org/environnement/pdf/Pollens\\_Ambroisie.pdf](http://www.ors-rhone-alpes.org/environnement/pdf/Pollens_Ambroisie.pdf)

<http://www.vegetation-en-ville.org/PDF/Guide-Vegetation.pdf>

[http://www.pollens.fr/Tous\\_taxons\\_2011.pdf?PHPSESSID=94254f72433769ea661e336861aaea6a](http://www.pollens.fr/Tous_taxons_2011.pdf?PHPSESSID=94254f72433769ea661e336861aaea6a)

## action 11

# Éradication des brûlages à l'air libre



<b>Porteur</b>	direction de la Santé publique
<b>Public visé</b>	Villeurbannais
<b>Lieu</b>	Villeurbanne
<b>Moyens</b>	groupe de travail dédié : mission Développement durable, service Santé environnement, Police municipale
<b>Priorité</b>	2014
<b>Durée de l'action</b>	3 ans



### Contexte

Le Plan de protection de l'air (PPA) préconise l'arrêt des pratiques de brûlage à l'air libre. Cette recommandation s'appuie sur la loi de 1975, le code de l'environnement s'appuyant sur le Règlement sanitaire départemental (RSD).

Dans l'agglomération lyonnaise, la situation est particulièrement critique avec des alertes fréquentes de pollution de l'air et notamment aux particules fines.

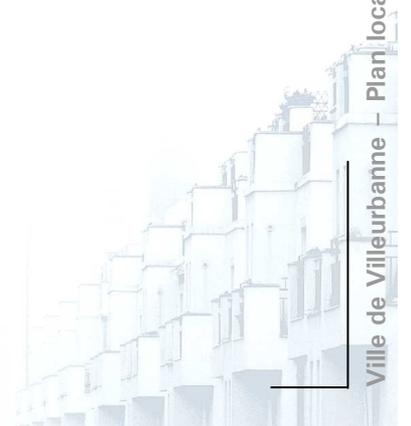
Pour exemple, en 2011, le seuil d'information et de recommandation a été atteint 7 jours pour les particules fines et 10 jours pour l'Ozone. Le seuil d'alerte a été atteint 1 jour pour les particules fines et 7 jours pour l'Ozone.

### Objectifs opérationnels de l'action

- décliner localement la Charte éco-chantier FNTP/Ecomaires
- informer les Villeurbannais, les entreprises et les services sur les dangers du brûlage à l'air libre
- mettre en place une réglementation locale

### Contenu de l'action

1. connaissance de la réglementation par la DSP
2. identifier les acteurs habilités à la faire appliquer sur le territoire de la commune
3. prendre un arrêté municipal
4. intégration d'un paragraphe spécifique dans la Charte des jardins urbains et dans l'arrêté chantier (démarche "A nous la belle ville").
5. campagne d'information grand public à l'automne et au printemps



## action 12

action éligible au  
Contrat local de santé

### Lutte contre l'ambroisie



<b>Porteur</b>	direction de la Santé publique
<b>Public visé</b>	Villeurbannais, personnels municipaux
<b>Lieu</b>	Villeurbanne
<b>Moyens</b>	groupe de travail dédié animé par le référent "ambroisie" de la DSP et association les services municipaux concernés
<b>Priorité</b>	2014
<b>Durée de l'action</b>	action pérenne

#### Contexte

Afin de limiter l'impact de l'ambroisie sur les personnes sensibles et allergiques à cette plante, il est nécessaire d'identifier et de développer les moyens d'actions disponibles pour lutter et éviter la dispersion des pollens.

#### Objectifs opérationnels de l'action

- faire connaître et reconnaître la plante aux Villeurbannais
- impliquer les Villeurbannais et les services municipaux dans le repérage des plants d'ambroisie afin d'augmenter le nombre de signalements
- anticiper le développement de l'ambroisie par des actions de prévention auprès des propriétaires de parcelles, mais également au sein des services municipaux

#### Contenu de l'action

1. information et sensibilisation des Villeurbannais par tous supports (Internet, fiche thématique, etc.) pour leur permettre de :
  - reconnaître la plante,
  - lutter contre l'ambroisie chez soi,
  - ou pour signaler la présence d'ambroisie sur des parcelles privées ou publiques
2. information et sensibilisation des personnels de la direction Paysages et nature, pour reconnaître l'ambroisie et les méthodes de lutte sur les terrains publics (parcs, jardins)
3. plan de prévention annuel du développement de l'ambroisie au niveau des terrains en friches :
  - en mai : identification par la DSP des terrains en friches ainsi que les chantiers en cours (via la DGDU),
  - en juin : la DSP invite par courrier les propriétaires des parcelles identifiées, à lutter contre l'ambroisie et à entretenir les parcelles concernées,
  - en août : avant que les premiers pollens ne soient dispersés dans l'atmosphère, la DSP contrôle les parcelles ; en cas d'inaction, la DSP relance le propriétaire concerné

#### Perspective éventuelle

Limitation du développement de l'ambroisie et diminution à moyen ou long terme du nombre de signalements ambroisie traités par la DSP.



### Documents de référence

- arrêté préfectoral du 20 juillet 2000 n°2000-3261 prescrivant la destruction obligatoire de l'ambroisie
- arrêté municipal Chantier Qualité du 21 juillet 2003



[http://www.rhone.fr/solidarites/sante\\_publicue/lutte\\_contre\\_l\\_ambroisie](http://www.rhone.fr/solidarites/sante_publicue/lutte_contre_l_ambroisie)

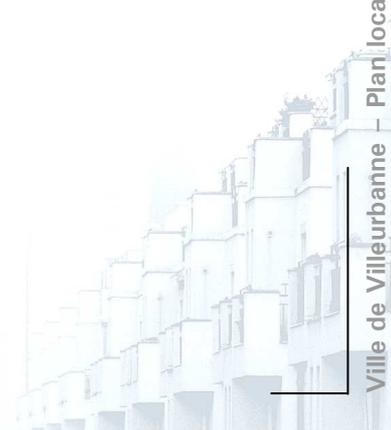


## AXE 3 : BRUIT

Les citoyens ayant participé aux réunions préparatoires du PLSE, ont en majorité relevé un problème de clarté et de communication sur les aspects réglementaires de la santé environnementale dans la ville.

Ce sont plus particulièrement les thématiques relatives aux nuisances sonores et aux déchets qui sont en premier lieu leurs préoccupations.

Ce troisième axe, à caractère réglementaire, s'attache tout d'abord à faire un état des lieux des pratiques à Villeurbanne, pour ensuite clarifier et mieux informer les Villeurbannais sur leurs droits et leurs devoirs en matières de bruit.



**action 13**

Adopter une approche transversale sur la question du bruit



## action 13

### Adopter une approche transversale sur la question du bruit



<b>Porteur</b>	direction de la Santé publique
<b>Public visé</b>	Villeurbannais, personnels municipaux
<b>Lieu</b>	
<b>Moyens</b>	réfèrent technique "bruit" de la DSP groupe de travail dédié baromètre "nuisances sonores"
<b>Priorité</b>	2014
<b>Durée de l'action</b>	1 an

#### Contexte

Les Villeurbannais ont souhaité être mieux informés sur les aspects réglementaires liés aux problématiques du bruit.

#### Objectifs opérationnels de l'action

- réaliser un état des lieux des réglementations et préconisations des services municipaux en matière de bruit
- identifier les problématiques émergentes
- apporter plus de cohérence dans la réglementation appliquée sur Villeurbanne
- mettre en place des préconisations dans les différents services municipaux

#### Contenu de l'action

1. état des lieux de la réglementation existante et des pratiques des services de la Ville
2. formalisation du groupe de travail dédié
3. synthèse des informations à transmettre aux Villeurbannais
4. identification des points à améliorer s'ils existent
5. formalisation d'un arrêté municipal "bruit"
6. consolidation du baromètre développé dans le cadre de l'arc Alpin des Villes-santé de OMS
7. consolidation et développement des actions de médiation en matière de bruit, en partenariat avec l'association Amely

#### Perspective éventuelle

Piloter les actions de lutte contre les nuisances sonores en mode projet.

#### Documents de référence

- code de la santé publique
- code de l'environnement
- arrêtés municipaux et préfectoraux
- Ville de Villeurbanne : "le bruit à Villeurbanne", décembre 2000

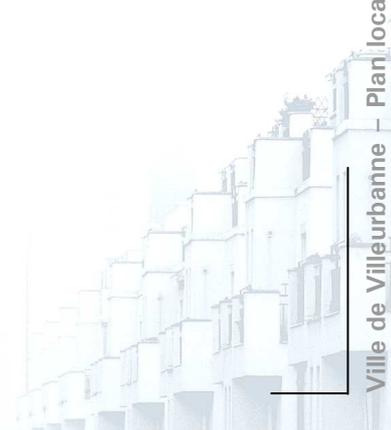


# AXE 4 : DECHETS

Le volet "réglementation" du Plan local de santé environnementale s'est attaché dans l'axe 3 à la thématique du bruit.

Il se poursuit dans cet axe à travers une action qui propose d'améliorer la réglementation liée aux déchets par la mise à jour d'un arrêté municipal devenu obsolète.

Enfin, l'axe "déchets" intègre le projet de déploiement sur Villeurbanne, du dispositif national relatif à la collecte et au traitement des Déchets d'activité de soins à risques infectieux (Dasri).



**Objectif général : actualiser la réglementation municipale en matière d'élimination des déchets**

### **action 14**

Mise à jour de l'arrêté municipal du 26 janvier 2000 relatif aux déchets, au regard de la réglementation du Grand Lyon

### **action 15**

Faciliter le déploiement du réseau de points de collecte des Dasri des particuliers en autotraitement

action éligible au  
Contrat local de santé

## action 14

### Mise à jour de l'arrêté municipal du 26 janvier 2000 relatifs aux déchets, au regard de la réglementation du Grand Lyon



<b>Porteur</b>	direction de la Santé publique
<b>Public visé</b>	Villeurbannais
<b>Lieu</b>	Villeurbanne
<b>Moyens</b>	service Santé environnementale
<b>Priorité</b>	
<b>Durée de l'action</b>	2 mois



#### Contexte

Concernant la thématique des déchets, le Grand Lyon a réédité son règlement en 2007. Par conséquent, l'arrêté municipal du 26 janvier 2000 relatif aux déchets, est parfois en contradiction avec le règlement du Grand Lyon.

Afin d'apporter plus de cohérence réglementaire au sein de la Ville, il est indispensable de mettre à jour cet arrêté municipal.

#### Objectif opérationnel de l'action

- rendre cohérente la réglementation Villeurbannaise en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés, au regard de celle du Grand Lyon

#### Contenu de l'action

1. repérer les contradictions entre les deux textes
2. réécrire l'arrêté municipal pour pallier ces contradictions
3. intégrer la problématique des Dasri, d'une part, et des encombrants, d'autre part

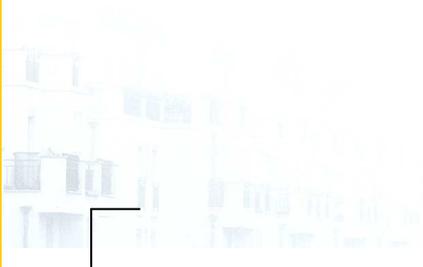
#### Perspective éventuelle

Communiquer ce texte aux citoyens pour les informer de la réglementation en vigueur à Villeurbanne sur les déchets.



#### Documents de référence

- arrêté municipal du 26 janvier 2000 relatif aux déchets
- règlement de 2007 du service public d'élimination des déchets des ménages et assimilés du Grand Lyon



## action 15

action éligible au  
Contrat local de santé

# Faciliter le déploiement du réseau de points de collecte des Dasri des particuliers en autotraitement



<b>Porteur</b>	direction de la Santé publique
<b>Public visé</b>	Villeurbannais
<b>Lieu</b>	Villeurbanne
<b>Moyens</b>	Groupe de travail dédié, associant : les services municipaux concernés, les pharmaciens, les laboratoires d'analyses biomédicales et l'association Dastri
<b>Priorité</b>	2013
<b>Durée de l'action</b>	pérenne

### Contexte

L'éco organisme défini dans la circulaire du 4 juin 2012 a été désigné au niveau national pour organiser un réseau de points de collecte des Dasri des particuliers en auto traitement.

Il s'agit de l'association "Dastri" qui fonctionne avec les cotisations des fabricants ou importateurs de médicaments.

La circulaire préconise le maillage suivant : - au moins 1 point de collecte tous les 15 km,  
ET  
- au moins 1 point pour 50 000 habitants.

Actuellement, les patients Villeurbannais trouvent des solutions alternatives de proximité grâce aux pharmaciens et laboratoires d'analyses biomédicales volontaires.

Par ailleurs, la direction de la Santé publique est régulièrement interpellée sur le sujet par les habitants concernés.

L'application stricto sensu des recommandations de la circulaire crée un système de collecte moins avantageux pour les Villeurbannais. Les propositions de Dastri devront être adaptées au territoire (quartiers excentrés, densité de personnes en auto traitement, ...).

### Objectif opérationnel de l'action

→ accompagner le déploiement du réseau de points de collecte des Dasri sur Villeurbanne

### Contenu de l'action

1. formalisation du groupe de travail dédié
2. état des lieux de la situation avant déploiement
3. identification des points de collecte possible en fonction des besoins et des possibilités techniques
4. déploiement du réseau de points de collecte
5. promotion du réseau auprès des prescripteurs et des utilisateurs potentiels
6. suivi et évaluation du dispositif

## Perspective éventuelle

Adaptation des points de collecte le cas échéant.



## Documents de référence

- circulaire interministérielle DGS/EA1/DGPR/2012/215 du 4 juin 2012 relative à l'application des décrets n°2010-1263 du 22 octobre 2010 et n°2011-763 du 28 juin 2011
- décret n°2010-1263 du 22 octobre 2010 relatif à l'élimination des déchets d'activités de soins à risques infectieux produits par les patients en autotraitement
- décret n°2011-763 du 28 juin 2011 relatif à la gestion des déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants produits par les patients en autotraitement

<http://nosobase.chu-lyon.fr/Reglementation/2012/Circulaire/04062012.pdf>

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101024&numTexte=18&pageDebut=19127&pageFin=19128](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20101024&numTexte=18&pageDebut=19127&pageFin=19128)

[http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo\\_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110630&numTexte=20&pageDebut=11100&pageFin=11102](http://www.legifrance.gouv.fr/jopdf/common/jo_pdf.jsp?numJO=0&dateJO=20110630&numTexte=20&pageDebut=11100&pageFin=11102)



# AXE 5 : INFORMATION

La démarche participative a fait ressortir de la part des citoyens participants, un besoin d'information en matière de santé environnement.

Ceux-ci sont à la recherche d'une information ciblée, compréhensible, claire et pratique.

Le PLSE, inscrit ainsi l'Espace santé environnement comme principal relais local de l'information en matière de santé environnement.

Cette information peut avoir un caractère quotidien, grâce à la création d'un espace dédié à la diffusion des connaissances en santé environnement par exemple, ou être plus ponctuelle (périodes de crises sanitaires) par l'amélioration des procédures de communications.



## Objectif général : informer les Villeurbannais sur les questions de santé environnementale

- ▶ **Information quotidienne : améliorer la qualité de l'information en santé environnementale et sa diffusion**

### action 16

action éligible au  
Contrat local de santé

Une information plus accessible qui s'appuie sur divers supports : plaquettes, site Internet de la Ville et l'Espace santé environnement

### action 17

Mise à jour de la lettre d'engagement de la Ville avec les opérateurs de téléphonie mobile

- ▶ **Information de crise : améliorer la qualité de l'information en période de crise sanitaire**

### action 18

Procédure de communication lors d'évènements d'alerte sanitaire

## action 16

action éligible au  
Contrat local de santé

Une information plus accessible qui s'appuie sur divers supports : plaquettes, site Internet de la Ville et l'Espace santé environnement



<b>Porteur</b>	direction de la Santé publique
<b>Public visé</b>	Villeurbannais
<b>Lieu</b>	
<b>Moyens</b>	chargée de mission information (CDD de 6 mois) groupe de travail dédié direction de la Communication (pour les réalisations)
<b>Priorité</b>	2014
<b>Durée de l'action</b>	pérenne



### Contexte

Il existe un enjeu fort de promotion et d'éducation à la santé environnementale. La direction de la Santé publique dispose d'atouts pour développer une information de proximité : un espace d'accueil du public déjà repéré sur ces questions (l'Espace santé environnement), la capacité à donner des réponses simples aux usagers sur divers sujets de santé.

Lors de la démarche participative, les habitants ont souhaité qu'un effort soit fait pour rendre l'information plus simple, directement accessible sur Internet.

### Objectif opérationnel de l'action

- ↳ optimiser les outils de communication de la Direction de la santé publique pour répondre aux attentes des habitants

### Contenu de l'action

1. refonte de la plaquette de présentation de la DSP
2. créer une page web dédiée au PLSE sur le site de la Ville
3. ouvrir l'Espace santé environnement à la promotion et à l'éducation de la santé environnementale (organisation de l'espace, accueil d'associations, relais de manifestations, ...)
4. animer un groupe d'habitants relais, volontaires pour informer les habitants sur les questions de santé environnementale



### Documents de référence

- ↳ plaquettes de service existantes
- ↳ propositions des habitants

## action 17

# Mise à jour de la lettre d'engagement de la Ville avec les opérateurs de téléphonie mobile



<b>Porteur</b>	direction de la Santé publique
<b>Public visé</b>	Villeurbannais
<b>Lieu</b>	Villeurbanne
<b>Moyens</b>	chargée de mission information (CDD de 6 mois) responsable Santé environnementale (0,1 ETP)
<b>Priorité</b>	2013
<b>Durée de l'action</b>	pérenne



### Contexte

La téléphonie mobile s'est largement imposée dans la vie quotidienne et économique de la population Française. Cette technologie est en constante évolution et l'implantation de nouveaux réseaux ne va pas sans susciter des inquiétudes pour certains habitants et acteurs locaux quant aux effets sur la santé d'une exposition aux rayonnements électromagnétiques.

En 2006, un premier accord fut signé entre la Ville de Villeurbanne et les opérateurs existants à l'époque.

### Objectif opérationnel de l'action

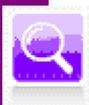
- ↪ actualiser l'engagement de la Ville avec les opérateurs de téléphonie mobile en leur proposant, dans un contexte en évolution, d'adhérer à une charte qui reprend et complète les axes définis dans l'accord signé en 2006 :
  - le dialogue entre le maire et les opérateurs
  - l'information des populations
  - l'évaluation des niveaux de champs électromagnétiques
  - l'intégration paysagère des antennes relais

### Contenu de l'action

1. bilan de la lettre d'engagement signée en 2006
2. élaboration d'une nouvelle lettre d'engagement
3. concertation bilatérale avec les opérateurs qui sont appelés à donner leur avis sur le texte
4. rédaction d'un texte définitif et signature de la charte
5. information de la population

## action 18

### Procédure de communication lors d'évènements d'alerte sanitaire



<b>Porteur</b>	direction de la Santé publique
<b>Public visé</b>	Villeurbannais
<b>Lieu</b>	Villeurbanne
<b>Moyens</b>	groupe de travail dédié regroupant des compétences en communication et des compétences techniques
<b>Priorité</b>	2014
<b>Durée de l'action</b>	1 an



#### Contexte

La communication interne de la Ville lors d'alertes sanitaires n'est pas assez efficace ce qui induit une communication tardive auprès du grand public.

Afin de pallier ce problème, les procédures de communications vont être revues lors de tels évènements.

#### Objectif opérationnel de l'action

- améliorer la communication en interne lors de situations d'alertes sanitaires : optimisation des délais et du circuit de communication grâce à une meilleure identification des acteurs

#### Contenu de l'action

1. amélioration du cheminement de l'information avec les services préfectoraux
2. optimisation de la diffusion de l'information entre les services municipaux en s'appuyant sur des référents
3. réalisation de ressources documentaires à destination du grand public en fonction de la typologie des évènements et nommer un référent pour répondre aux questionnements des Villeurbannais



## ► ABREVIATIONS

Ademe :	agence nationale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
Anah :	agence nationale de l'habitat
ARS :	agence régionale de la santé
ASV :	atelier santé ville
BBC :	bâtiment basse consommation
CDD :	contrat à durée déterminée
CIDB :	centre d'information et de documentation sur le bruit
CSTB :	centre scientifique et technique du bâtiment
Cucs :	contrat urbain de cohésion sociale
Dasri :	déchet d'activité de soins à risques infectieux
3DVQ :	direction de la démocratie, du développement et vie de quartier ( <i>Ville de Villeurbanne</i> )
DGDU :	direction générale du développement urbain ( <i>Ville de Villeurbanne</i> )
DGS :	direction générale des services ( <i>Ville de Villeurbanne</i> )
DGSTE :	direction générale des services techniques et de l'environnement ( <i>Ville de Villeurbanne</i> )
DSP :	direction de la santé publique ( <i>Ville de Villeurbanne</i> )
EQRS :	évaluation quantitative des risques sanitaires
ERP :	établissement recevant du public
ETP :	équivalent temps plein
FNTTP :	fédération nationale des travaux publics
Giac :	groupement de l'ingénierie acoustique
HCSP :	haut comité de santé publique
HLM :	habitation à loyer modéré
HT :	hors taxe
InVS :	institut de veille sanitaire
Ireps :	instance régionale d'éducation et de promotion santé
OMS :	organisation mondiale de la santé
ORS :	observatoire régional de santé
PC :	permis de construire
PDU :	plan de déplacement urbain
Pig :	programme d'intérêt général
PLS :	plan local de santé
PLSE :	plan local santé environnement
PLUH :	plan local d'urbanisme et d'habitation
PNSE :	plan national santé environnement
PPA :	plan de protection de l'atmosphère
PRS :	programme régional de santé
PRSE :	plan régional santé environnement
QAI :	qualité de l'air intérieur
RNSA :	réseau national de surveillance aéroportillaire
RSD :	règlement sanitaire départemental
SSE :	service santé environnementale ( <i>Ville de Villeurbanne</i> )
VEH :	villeurbanne est habitat

## ▶ PLANIFICATION 2013 / 2017

<b>ACTIONS</b>					
<b>HABITAT</b>					
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
1 Réduction des accidents de circulation / lutte contre la sédentarité des enfants : 2 objectifs de santé pris en compte dans les projets urbains des Buers					
2 Intégrer les problématiques de qualité de l'air et d'isolation phonique lors de la réhabilitation du parc privé					
3 Amélioration de la qualité de l'air intérieur dans l'habitat					
4 Intégrer les problématiques de qualité de l'air et d'isolation phonique lors des réhabilitations énergétiques performantes du parc HLM					
<b>AIR</b>					
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
5 Evaluation de la qualité de l'air dans un établissement scolaire répondant aux normes BBC et en tirer des préconisations adaptées					
6 Etude "avant / après" dans le cadre des opérations de traitement thermique des façades des établissements scolaires existants					
7 Campagne de communication autour des résultats des mesures					
8 Stratégie de réduction de la pollution de l'air extérieur à Villeurbanne					
9 Etude quantitative des risques sanitaires pour un projet de création d'équipement sportif					
10 Limiter la concentration d'espèces allergisantes et favoriser l'accès à une information sur les pics polliniques					
11 Eradication des brûlages à l'air libre					
12 Lutte contre l'ambrosie					
<b>BRUIT</b>					
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
13 Adopter une approche transversale sur la question du bruit					
<b>DECHETS</b>					
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
14 Mise à jour de l'arrêté municipal du 26 janvier 2000 relatif aux déchets, au regard de la réglementation du Grand Lyon					
15 Faciliter le déploiement du réseau de points de collecte des Dasri des particuliers en autotraitement					
<b>INFORMATION</b>					
	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>
16 Une information plus accessible qui s'appuie sur divers supports : plaquettes, site Internet de la Ville et l'Espace santé environnement					
17 Mise à jour de l'engagement de la Ville avec les opérateurs de téléphonie mobile					
18 Procédure de communication lors d'événements d'alerte sanitaire					



